

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
QUE :**

Conformément au *Règlement numéro 118-2010 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*, une interdiction d'arrosage est en vigueur à compter de cet avis, et jusqu'à nouvel ordre, sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Polycarpe.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 18e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2020, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juin 2020.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier